

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 009-529/13/BC

■ Approbation d'une offre de concours de la Société Civile immobilière Cap Est Loisirs pour la réalisation des ouvrages d'accès au parking du pôle de commerces et de loisirs "Bleu Capelette" à Marseille 10ème arrondissement.

DRM 13/9705/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les co-promoteurs Icade et Sifer ont lancé, pour le compte de la société Cap Est Loisirs, les travaux de terrassement du futur complexe de loisirs, cinéma, shopping « Bleu Capelette », situé à l'entrée Est de Marseille.

Au centre d'un des plus vastes programmes d'aménagement de la ville, le complexe « Bleu Capelette » comprendra 42 000 m² de surfaces commerciales sur trois niveaux et un parking public de 1 500 places en sous-sol, également sur trois niveaux.

Ce projet répond à une demande d'offre commerciale sur cette zone et vient rééquilibrer l'offre globale, actuelle et à venir, sur Marseille et ses alentours. A ce jour, 50% des surfaces sont déjà louées.

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Ce projet est l'un des pôles majeurs du Marseille Grand Est, puisque le quartier de la Capelette est situé à la jonction de la rocade du Jarret et de l'autoroute A50 qui rejoint sur Aubagne. Il forme avec le parc du 26^{ème} centenaire, un trait d'union entre les quartiers du Rouet et la ZAC de la Capelette.

Avec une superficie de parking équivalent à 1 500 places, ce futur pôle de commerces et de loisirs situé au 6 avenue de la Capelette à Marseille nécessite le réaménagement des voies d'accès pour permettre l'entrée et la sortie Nord du parking.

Afin de procéder aux travaux d'aménagement nécessaires, la Société Civile Immobilière Cap Est Loisirs propose une offre de concours à hauteur de 280 000 euros TTC concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux sur la voie publique permettant l'aménagement de l'accès Nord au parking du centre de loisirs.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités du concours financier offert par Cap Est Loisirs dans le cadre de cet aménagement.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08CC du 31 mai 2008 portant délégation du conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement des voies d'accès pour permettre l'entrée et la sortie Nord du parking du futur pôle de commerces et de loisirs "Bleu Capelette" et d'approuver l'offre de concours présentée par la la Société Civile Immobilière Cap Est Loisirs

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'offre de concours ci-annexée de la Société Civile Immobilière Cap Est Loisirs relative à l'aménagement des voies d'accès au pôle de commerces et de loisirs "Bleu Capelette" à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette offre de concours.

Article 3 :

Les recettes d'investissement correspondantes seront constatées au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : Projet 2013 – Nature 1328 – Fonction : 822 – Sous politique : C 310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI